

## Science et développement durable : un an après Johannesburg...

Bernard Hubert

Directeur scientifique adjoint  
en charge du développement durable  
Institut national de la recherche agronomique

Il y a un an se tenait à Johannesburg, le *Sommet de la Terre* organisé par les Nations unies, dix ans après le *Sommet de Rio*. Il y a été fait référence à la science dans toutes les enceintes, gouvernementales ou non, comme l'une des clés du développement durable. La science et la technologie sont invoquées à la fois pour caractériser les problèmes – dont ceux directement issus des risques technologiques – et pour leur trouver des solutions. Des questions comme le changement climatique, l'érosion de la biodiversité, le développement des biotechnologies, n'existeraient pas si la science ne les avait pas identifiées et évaluées. Les connaissances scientifiques se retrouvent ainsi dans les débats publics, dans les discours politiques, voire dans les formes d'organisation sociale (conventions internationales, agenda des conférences mondiales dites « des parties », dispositifs institutionnalisés d'action comme les ONG, les forums divers, l'UICN<sup>1</sup>, etc.)... avec un accompagnement pour le moins inégal, de la part de la communauté scientifique, des formes et modalités d'appropriations de ces connaissances.

À titre d'illustration, je prendrai deux exemples :

- La biodiversité est analysée par les pays occidentaux comme essentielle à la qualité des écosystèmes et donc à la survie de la planète ; les autres pays n'en disconviennent pas, mais ils font remarquer que cette biodiversité est plutôt répandue chez eux (cf. le club<sup>2</sup> des « mégadivers ») et qu'elle y est menacée par la pauvreté à

laquelle, justement, les contraignent les pays industrialisés du fait de leur domination économique !

- Les biotechnologies sont, elles, confrontées à deux cadres différents de régulation : d'une part, la forme « biopouvoir » (à la Foucault) en Europe avec mises en place de dispositifs divers de contrôle institutionnel (par les États, les systèmes de recherche, le droit...) des productions relatives au vivant (au-delà, à l'Homme) et de leurs utilisations ainsi que les formes de contestation de ces pouvoirs et de leurs modes d'exercice et, d'autre part, la forme « marché » qui préconise leur libre disposition pour tous ceux qui en ont les moyens ou les revendiquent, niant l'intérêt de tout dispositif de contrôle, puisque le libre accès aux technologies est bien l'un des facteurs de compétitivité en situation de libre concurrence.

Voilà, ainsi, des objets scientifiques au cœur de débats de société qui, de plus, nous confrontent de manière exemplaire aux conséquences au Sud des décisions prises au Nord, pour l'ensemble de la planète, voire pour le seul Nord, et cela au point d'empêcher la signature d'engagements clairs quand le même concept – la biodiversité – est traduit par certains en termes de « fonctionnement des écosystèmes » et par d'autres de « lutte contre la pauvreté ». Derrière cette dernière acception, il faut entendre que ce sont bien les inégalités en termes de formes et modalités d'accès et d'usage des ressources naturelles renouvelables... qui peuvent être à l'origine de leur gaspillage ou de leur utilisation minière. Les plus pauvres, les plus fragiles, les plus précaires, ceux dont l'avenir est le plus incertain ont d'abord besoin d'être sécurisés pour s'intéresser au moyen ou au long terme. La priorité consiste à les aider à changer d'état et de statut. On voit bien que se

<sup>1</sup> Union mondiale pour la nature.

<sup>2</sup> Groupe de pays de l'hémisphère sud, à l'initiative du Brésil, de la Malaisie et d'autres, qui ont rappelé, à l'occasion de la conférence de La Haye sur la biodiversité, que la plus grande partie de la biodiversité du globe se trouvait sur leur territoire.

mêlent dans de telles questions des objets biophysiques et des objets sociaux et qu'aucune de nos disciplines scientifiques ne peut traiter à elle seule de tels objets complexes, qu'il serait difficile de rattacher à un seul domaine disciplinaire. Tout cela n'appelle-t-il pas la recherche à renouveler ses questions, à revoir ses objets et à reconsidérer ses propres pratiques professionnelles ? Le mouvement imprègne déjà les dynamiques politiques, internationales aussi bien que nationales, qui prônent un développement durable, comme si le doute se confirmait que le développement dont nous avons l'expérience ne paraît pas l'être. Cette montée sur la scène politique manifeste l'expression d'une tension entre le développement compris comme le fruit d'une nécessité interne à la réalité, comme un potentiel interne qui ne demande qu'à s'exprimer dès lors que certaines contraintes sont levées et le développement perçu comme une volonté morale et politique, comme le projet économique d'arracher les sociétés de la nécessité surgissant de l'état des choses. Cette montée sur la scène politique est essentielle afin d'affirmer une telle logique de projet et de mobiliser les moyens adéquats pour réussir des trajectoires qui n'auront plus rien de linéaire !

Ainsi, à Johannesburg également, Jacques Chirac, président de la République française, fit un discours remarqué dans lequel il s'est engagé à faire prendre au sérieux les enjeux du développement durable par son propre pays, mais également par ses collègues des pays industrialisés en promettant de soumettre au G8, prévu à Evian en juin 2003, une proposition visant à renforcer collectivement les recherches pour le développement durable. Il a rappelé également qu'il s'était engagé au cours de sa campagne électorale à adosser à la Constitution de la République, une charte garantissant un environnement sain à chaque citoyen !

La mise en actes de ces propositions s'est effectivement réalisée de fin 2002 au premier semestre 2003. En novembre dernier, un séminaire interministériel a lancé la réflexion pour élaborer la Stratégie nationale de développement durable de la France<sup>3</sup> (SNDD), validée le 3 juin<sup>4</sup> der-

nier afin d'être transmise à la commission du développement durable des Nations unies à New York, conformément à nos engagements internationaux. Une commission, sous la responsabilité d'Yves Coppens, professeur au Collège de France, a été chargée de faire des propositions de Charte sur l'environnement ; celle-ci, composée de représentants du monde scientifique et de la société civile (associations et entreprises), a appuyé ses travaux sur deux groupes d'experts, l'un de juristes, l'autre de scientifiques. Deux versions alternatives, correspondant à des acceptations plus ou moins exigeantes du principe de précaution ont été déposées sur le bureau du chef de l'État, qui a tranché pour la plus proche des engagements internationaux de la France (traité de Maastricht et future constitution européenne) avant transmission au Conseil constitutionnel. De plus, dans son article 9, cette proposition de charte proclame que « la recherche et l'innovation doivent apporter leur concours à la préservation et à la mise en valeur de l'environnement ». Pour la réunion du G8 à Evian, qui s'est achevée le lundi de la semaine du développement durable, la France a proposé, avec l'accord finement négocié des *sheepas* des chefs d'États présents (et même de celui qui était absent) de concentrer les efforts de recherche communs<sup>5</sup> par : le renforcement de la coopération internationale sur l'observation du globe ; l'accélération de la recherche sur les technologies de l'énergie, leur développement et leur diffusion ; et un ensemble de propositions sur « agriculture et biodiversité ».

La SNDD a débouché sur un certain nombre de propositions reprises dans la presse, pour lesquelles l'État se fixe des objectifs, non seulement en termes de réduction de la consommation d'eau et des émissions des gaz à effet de serre, de promotion des « voitures propres » par exemple, mais aussi en termes d'évolution de ses propres pratiques administratives, l'État devant se montrer « exemplaire » ! En ce qui concerne la recherche, le ministère délégué a demandé à un groupe de travail, présidé par Roger Guesnerie, professeur au Collège de France, d'élaborer des propositions pour mettre « la recherche au service du déve-

loppement durable »<sup>6</sup>. Le rapport dit « intermédiaire », car encore susceptible de quelques modifications, est public et disponible sur le site du ministère. Il s'agit bien d'inciter à des recherches mieux intégrées portant sur des phénomènes complexes et prenant en compte le temps long et des échelles spatiales larges. À titre d'illustration, quelques grands thèmes du développement durable y sont évoqués comme le climat, la biodiversité, la santé, l'eau, la pauvreté en insistant sur la nécessaire mise en contexte de recherches portant sur de tels objets frontières qui doivent prendre en compte le rôle des entreprises, les inquiétudes des citoyens, les responsabilités politiques, les enjeux de formation. Les propositions insistent sur le nécessaire renouvellement des activités des chercheurs, articulant mieux qu'ils ne le font jusqu'à présent recherche, prospective et expertise pour traiter des objets complexes dans des dispositifs interdisciplinaires – dont on attend un certain renouvellement des disciplines – en prise avec l'ingénierie et l'aide à la décision. On y parle de modélisation, de technologie, de risques<sup>7</sup>, de gouvernance... Enfin, le rapport insiste sur la nécessité de meilleures coordinations et synergies entre établissements comme entre disciplines, aux niveaux national et international, pour déboucher sur une programmation adaptée et innovante, sur la création de pôles régionaux, sur la nécessité de revoir les critères d'évaluation des recherches conduites en interdisciplinarité et de s'intéresser aux carrières et aux trajectoires des chercheurs, sans oublier d'insister sur « l'assurance d'un financement durable et prévisible des actions de recherche touchant au développement durable ».

Afin de prendre part au jeu, les établissements de recherche eux-mêmes se sont coordonnés pour faire des propositions programmatiques à leurs ministères de tutelle, sur les systèmes agro-alimentaires durables, sur la gestion de l'eau et des territoires et sur l'évaluation, le suivi et la gestion de la biodiversité ainsi que sur les

<sup>3</sup> Pour ce faire, chaque ministère a désigné un haut fonctionnaire développement durable (HFDD) chargé d'activer la réflexion des services et l'élaboration de propositions innovantes.

<sup>4</sup> C'est-à-dire au cours de la *Green Week* décidée par la Commission de Bruxelles, rebaptisée

« Semaine du développement durable » en France.

<sup>5</sup> Sous l'intitulé « Science et technologie au service du développement durable – Plan d'action du G8 ».

<sup>6</sup> Faisant ainsi suite, mais sans s'y référer explicitement à l'ouvrage, commandé par le ministère et coordonné par l'IRD, publié à l'occasion de Johannesburg. La science au service du développement durable. Contribution des organismes publics de recherche français. Paris : Ministère délégué à la Recherche et aux Nouvelles Technologies (1, rue Descartes, Paris), 2002 ; 112 p.

<sup>7</sup> Peut-être pas assez, de mon point de vue, de ceux initiés par la science elle-même par ses recherches comme par ses innovations.

méthodes, outils et instruments de mise en œuvre. Ils ont été à l'initiative des Journées du développement durable, organisées à Montpellier par Agropolis et qui ont traité cette année de l'eau et de l'alimentation devant un public composite de près de 400 personnes. La mise à l'agenda, national et international, de nouveaux objectifs comme le respect de l'environnement et l'équité sociale, que portent les concepts du développement durable, conduit effectivement les chercheurs à revoir fortement leurs questions, leurs objets et leurs pratiques de recherche.

La recherche n'y est plus seulement attendue pour contribuer à des commandes et des consignes univoques, dans une logique « descendante », elle doit aussi s'attacher à aborder scientifiquement cette complexité par une démarche prônant

l'intégration. Nous voici attendus pour une recherche réellement interdisciplinaire sachant relier le temps court (des actions ordinaires) avec le temps long (celui des générations humaines, mais également celui des processus écologiques et biophysiques) et articuler différents niveaux d'organisation du local au planétaire. Nous voici attendus sur une implication à la fois plus responsable et plus ouverte aux attentes des acteurs du développement durable, professionnels, associations environnementalistes ou consoméristes, responsables politiques et de l'action publique... La science et la technologie sont perçues comme ambivalentes au regard du bien de la société, qui légitimement revendique de faire un tri dans les innovations, dont il nous revient de prouver la pertinence. Toutes choses

que nous ne savons pas forcément bien mener et auxquelles nos institutions ne nous préparent guère, même si elles nous y encouragent dans leurs discours stratégiques !

Le développement durable, vu comme un projet collectif, conduit à renouveler le rapport de la recherche scientifique au moment politique. Il porte la nécessité de mieux articuler les recherches aux préoccupations et aux projets des différents groupes sociaux qui s'engagent pour un développement durable. Il faut alors reconnaître leur diversité sans chercher à la réduire et savoir constituer des alliances avec des partenaires non chercheurs, sans pour autant y perdre toute objectivité...

La balle est bien dans notre camp !

Nous donnons-nous tous les moyens de la saisir ? ■